

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Anne-Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Chantal BEQUILLARD, Claude MONNIER à Nicolas PETERLINI, et Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2022	Le 21 février 2022	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	39

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2022-02-04 Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif – Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

Situation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (dit SPANC) de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Dans l'objectif toujours recherché de mutualiser les moyens et assurer la continuité du service public, le service assainissement non collectif est associé au service assainissement collectif. Ainsi c'est un poste de technicien assainissement équivalent temps plein qui est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2021

Le SPANC a rédigé différents avis et rapports :

- 9 avis sur des certificats d'urbanisme,
- 43 avis sur des permis de construire,
- 30 avis de contrôles de conception,
- 45 contrôles suite à travaux,
- 16 diagnostics d'installations existantes (contrôle périodique),
- 35 diagnostics suite à vente,
- 17 contrôles de maisons neuves.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé suite à des réhabilitations (à 90 % subventionnées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), à des constructions neuves et aux contrôles de fonctionnement des installations existantes.

En termes d'entretien des systèmes, 39 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est en baisse par rapport aux 5 dernières années (en moyenne proche de 50 par an). Il est toujours faible par rapport au nombre d'installations existantes sur le périmètre de la CCST.

Objectifs 2022

L'année 2022 sera basée principalement sur :

- les contrôles de fonctionnement notamment sur Courcelles et Suarce (date des contrôles de l'existant 2010-2011),
- et les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine - Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 137 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes. La démarche s'achève en mars 2022. 7 dispositifs seront a priori ajoutés.

Deux autres demandes d'aides sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour 21 dispositifs chacune. 18 dispositifs ont été réhabilités.

A noter que les aides de l'Agence de l'eau RMC à la réhabilitation sont arrêtées dans le cadre de son nouveau programme (2019-2025).

Dépenses 2022

Pour le reversement au budget général de la CCST, qui contribue à la rémunération du technicien (1/2 temps), une somme de 15 000 euros est affectée pour 2022.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Osis. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 4 000 € est affectée pour l'achat d'une tablette et du logiciel de gestion afin d'intégrer et rédiger les rapports de contrôle.

Une somme de 70 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation.

Une somme de 2 000 euros est affectée pour les ANV, et de 2 000 euros en charges exceptionnelles.

Recettes 2022

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 - 350 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2022 est de réaliser 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63,51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant,
- 56,87 euros HT (60 euros TTC) pour le contrôle de bon fonctionnement,
- 127,01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Cela représenterait une recette de 7 000 €.

Une somme de 20 000 € est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Une somme de 70 000 € est affectée pour les subventions de l'Agence de l'eau dans le cadre des projets de réhabilitation.

Les grandes lignes du Budget Primitif 2022

En Fonctionnement

En dépenses : 113 000 €

☞ Charge de personnel	15 000 €
☞ Marché d'entretien des systèmes d'assainissement	24 000 €
☞ Soutien des particuliers à la réhabilitation des dispositifs	70 000 €
☞ Dépenses imprévues / admissions en non-valeur	4 000 €

En recettes : 157 891 €

☞ Aide Agence de l'eau réhabilitation	70 000 €
☞ Paiement des contrôles	7 000 €
☞ Paiement de l'entretien par les particuliers	20 000 €
☞ Excédent 2021 reporté	60 820,18 €

Le budget de fonctionnement serait excédentaire à hauteur de 44 891 €.

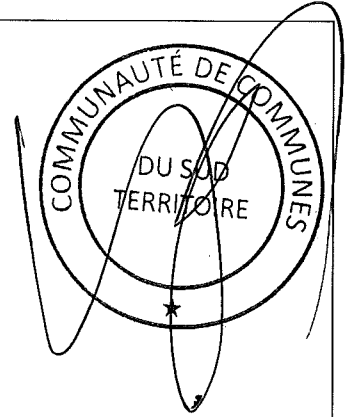
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le **LUNDI 14 MARS 2022**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

